



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/53
5 décembre 2023

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-treizième réunion
Montréal, 15-19 décembre 2023
Point 9 d) de l'ordre du jour provisoire¹

PROPOSITION DE PROJET : ÉGYPTE

Le présent document contient les remarques et recommandations du Secrétariat concernant la proposition de projet suivante :

Assistance technique

- Projet pilote visant au maintien ou à l'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le cadre de l'élimination progressive des HFC en Égypte : projet d'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation

UNIDO

¹ UNEP/OzL.Pro/ExCom/93/1

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS NON PLURIANNUELS**ÉGYPTE****TITRE DU PROJET****AGENCE BILATÉRALE/D'EXÉCUTION**

(a) Projet pilote relatif à l'efficacité énergétique dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation en Égypte visant à maintenir et/ou à améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC.	ONU/DI
--	--------

OBJECTIF DU PROJET

Modernisation et renforcement de trois laboratoires d'essai et mise en œuvre des normes minimales de performance énergétique et de l'étiquetage des équipements.

AGENCE DE COORDINATION NATIONALE	Unité nationale de l'ozone
---	----------------------------

DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7	Année : 2022	s/o*	s/o*
---	--------------	------	------

Spécificité	Activités de non-investissement
	Unités
HFC utilisés par le secteur de l'entretien	n/a*
Durée du projet (mois) :	36
Montant initial demandé (\$US) :	395 900
Coût final du projet (\$US) :	285 000
Financement demandé (\$US) :	285 000
Coûts d'appui pour l'agence d'exécution (\$US) :	19 950
Coût total du projet pour le Fonds multilatéral (\$US) :	304 950
Économies réalisées par les mesures d'efficacité énergétique (\$US/kWh) :	s/o
Statut du financement de la contrepartie (O/N) :	O
Jalons de suivi du projet inclus (O/N) :	O
Normes minimales de performance énergétique disponibles pour le secteur concerné (O/N) :	O

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	Examen individuel
--------------------------------------	-------------------

* L'Égypte a ratifié l'amendement de Kigali le 22 août 2023. Les données sur la consommation de HFC n'étaient pas encore disponibles au moment de la finalisation du présent document.

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. Au nom du gouvernement de l'Égypte, l'ONUDI a soumis, conformément à la décision 91/65, une demande d'assistance technique pour établir un laboratoire d'essai afin d'appuyer la mise en œuvre et la mise à jour des normes minimales de performance énergétique (NMPE) et l'étiquetage des équipements dans le pays, en vue de maintenir et/ou d'améliorer l'efficacité énergétique des technologies et des équipements de remplacement dans le contexte de l'élimination progressive des HFC, pour un montant de 395 900 dollars US, plus les coûts d'appui d'une agence de 35 631 dollars US, comme initialement demandé². La demande comprend une description des activités spécifiques, des objectifs et des indicateurs de performance, ainsi qu'un plan de mise en œuvre pour 2023 à 2024.

État d'avancement de la mise en œuvre des activités liées à l'efficacité énergétique financées par le Fonds multilatéral

2. À la 81e réunion, l'Égypte a reçu un financement pour la mise en œuvre d'activités habilitantes pour la réduction progressive des HFC (250 000 \$US) pour une mise en œuvre conjointe par l'ONUDI et le PNUE, qui s'est achevée en juin 2022. Le rapport remis sur les activités habilitantes prend note que le projet a sensibilisé le public à l'amendement de Kigali, ce qui a conduit à sa ratification. Les activités suivantes ont également été réalisées : alignement des activités relatives à l'ozone et au climat pour faciliter l'élimination progressive des HFC, mise à niveau du système d'octroi de licences pour inclure les HFC et mise en place d'un système électronique opérationnel pour suivre les importations de HFC, et réalisation d'une enquête détaillée sur les HFC pour les applications industrielles et le secteur des climatiseurs mobiles (MAC). Le projet d'activités habilitantes a également renforcé le partenariat avec le ministère de l'énergie, le département du changement climatique pour identifier le lien entre la réduction progressive des HFC et l'efficacité énergétique, et il a été convenu que l'unité nationale de l'ozone (UNO) travaillera avec l'organisation générale égyptienne pour la normalisation et la qualité afin de mettre en œuvre les NMPE pour les équipements de réfrigération et de climatisation (R&C).

Rapport sur la consommation de HFC

3. Au moment de la finalisation du présent document, le pays n'avait pas encore établi de rapports sur la consommation de HFC au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal ou dans le cadre de son rapport sur la mise en œuvre du programme de pays, car il n'a ratifié l'amendement de Kigali que le 22 août 2023. Le niveau de référence pour les HFC n'a pas encore été établi pour le pays.

Cadre politique, réglementaire et institutionnel

4. La Phase II du PGEH pour l'Égypte est en cours de mise en œuvre, l'ONUDI étant l'agence principale qui travaille en coordination avec l'UNO et d'autres agences gouvernementales, telles que l'autorité nationale des douanes et l'agence égyptienne des affaires environnementales (EEAA). Les agences de coopération sont le PNUD, le PNUE et le gouvernement allemand. Le système de licences et de quotas pour les HCFC est entré en vigueur en 2013. Le pays n'a pas encore reçu de fonds de préparation de projet pour l'élaboration d'un plan de mise en œuvre HFC de Kigali (KIP) car il n'a que récemment ratifié l'amendement de Kigali ; une demande pour la préparation du plan de mise en œuvre HFC est attendue peu de temps après.

5. Le gouvernement égyptien a adopté son deuxième plan d'action national pour l'efficacité énergétique (NEEAP), qui comprenait un objectif de réduction de la consommation d'énergie de l'Égypte de 18 % d'ici 2030. Le PNAEE a également abordé l'importance des normes et de l'étiquetage en tant que

² Selon la lettre du 5 septembre 2023 adressée à l'ONUDI par le ministère égyptien de l'Environnement.

mesure visant à améliorer l'efficacité énergétique dans le pays. Le ministère de l'électricité et des énergies renouvelables (MERE) est chargé de gérer et de réglementer la production, la transmission et la distribution de l'électricité dans le pays. Les activités relatives à l'efficacité énergétique sont mises en œuvre en coordination avec le MERE, l'Organisation égyptienne de normalisation (EOS), l'Autorité des énergies nouvelles et renouvelables (NREA) et l'UNO. L'EOS est responsable de la préparation et de la publication de toutes les normes par l'intermédiaire de comités techniques et d'experts et inspecte les appareils fabriqués localement en collaboration avec l'Autorité de contrôle industriel (ICA).

6. La NREA est chargée de la promotion et du développement des projets d'énergie renouvelable, dont l'énergie solaire et éolienne en Égypte, et héberge et gère également des laboratoires d'essai spécialisés pour tester l'efficacité de différents appareils. La NREA dispose d'un laboratoire d'essai pour les climatiseurs³ afin de s'assurer que les fabricants et les importateurs respectent les normes et les réglementations de la NREA avant de mettre l'équipement sur le marché. D'autres organismes tels que l'Egyptian Syndicate of Engineers (EEA), un organe consultatif d'experts spécialisés dans le pays, la Federation of Egyptian Industries (FEI) qui soutient les questions politiques et réglementaires qui intéressent les membres, les National Vocational Training and Technical Education Authorities qui soutiennent la formation professionnelle des techniciens, et le National Research Centre, qui est un centre de recherche et de développement scientifique dans différents domaines techniques, sont également impliqués dans l'examen de l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation.

7. Il existe en Égypte des NMPE pour les climatiseurs résidentiels qui ont été récemment révisés pour intégrer les niveaux d'efficacité énergétique saisonnière (SEER) ; des NMPE pour les climatiseurs commerciaux sont également en cours de préparation.

Description du projet

Objectif

8. Avec la mise à niveau des NMPE de l'Égypte pour s'aligner sur les nouveaux niveaux SEER pour les climatiseurs résidentiels qui entreront en vigueur en juin 2024, le projet vise, conformément à la demande présentée, à établir un laboratoire d'essai régional indépendant en Égypte pour les climatiseurs utilisant des réfrigérants à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et à permettre à l'Égypte et à ses pays voisins de mettre en œuvre les NMPE mises à niveau et l'étiquetage. Les NMPE seront encore améliorées sur la base des normes et technologies les plus récentes. Le projet vise également à renforcer la coordination entre les parties prenantes nationales et régionales, à promouvoir l'efficacité énergétique des équipements de réfrigération et de climatisation, et à obtenir des avantages climatiques et environnementaux.

Activités proposées

9. Les activités suivantes ont été proposées pour le projet pilote :

- a) *Mise en œuvre des NMPE améliorées* : Collecte de données sur les niveaux d'efficacité énergétique des équipements et analyse des lacunes des équipements pour répondre aux normes sur le marché actuel, y compris huit programmes de formation de sensibilisation pour les fabricants de R&C (20 à 50 participants chacun) (20 000 \$US) ; mise à niveau des NMPE et de l'étiquetage pour refléter les derniers niveaux SEER (20 000 \$US) ; suivi des performances des NMPE qui inclurait une méthodologie pour le calcul des réductions d'émissions (12 000 \$US) ; et intégration des conclusions sur l'efficacité énergétique basées sur les

³ Les tests sont conformes aux arrêtés n° 266 de 2002 et n° 180 de 2003 du ministère de l'Industrie sur l'obligation pour les fabricants et les importateurs d'apposer une fiche de performance énergétique sur les appareils avant leur mise sur le marché pour le consommateur, en coopération avec l'Autorité générale de contrôle des exportations et des importations, l'Autorité générale des normes et de la qualité, et les entreprises locales.

éléments ci-dessus dans le plan national pour le refroidissement (financée par le programme Cool Up) ;

- b) *Création d'un laboratoire d'essais* : Évaluation des laboratoires d'essai privés certifiés et accrédités actuels du pays (3 000 \$US) ; élaboration des exigences techniques pour le laboratoire d'essai des climatiseurs résidentiels (6 000 \$US) ; et aide à la fourniture d'équipements pour le laboratoire national et indépendant de test et de certification des climatiseurs résidentiels à vitesse variable basés sur des réfrigérants à faible PRP, y compris la formation du personnel et l'installation et la mise en service d'un calorimètre ambiant équilibré (235 000 \$US) ;
- c) *Intégration de l'efficacité énergétique dans la formation des techniciens R&C* : Révision de la formation technique et professionnelle en matière de R&C pour y incorporer des aspects liés à l'efficacité énergétique (10 000 \$US) ; développement de matériel de formation pour la mise en œuvre du programme de formation (10 000 \$US) ; et un séminaire technique annuel, organisé par l'association nationale R&C, pour les techniciens R&C, les formateurs, les installateurs, les assembleurs et les experts connexes sur l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation résidentiels en termes d'efficacité énergétique (10 000 \$US) ;
- d) *Activités et matériel de sensibilisation* : Programmes de sensibilisation et d'échange d'informations pour les importateurs, les distributeurs et les magasins de détail afin que les réglementations relatives aux NMPE améliorées soient comprises et puissent être adoptées efficacement (10 000 \$US) ; échange d'informations sur les avantages des NMPE améliorées et des équipements étiquetés pour différents consommateurs (14 000 \$US) ; et deux séminaires et ateliers annuels (20 à 50 participants chacun) pour les décideurs politiques et les parties prenantes sur les NMPE améliorées et l'étiquetage afin qu'ils puissent appuyer la mise en œuvre des réglementations relatives aux NMPE (20 000 \$US) ; et
- e) Gestion de projet et coordination (25 900 \$US).

Coût total du projet pilote

10. Le coût total du projet de maintien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC s'élève à 395 500 \$US, plus les coûts d'appui d'agence tels qu'initialement remis, et sera mis en œuvre entre janvier 2024 et décembre 2025.

Stratégie en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes⁴

11. Conformément aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), le gouvernement égyptien et l'ONUDI intégreront la question de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la mise en œuvre des activités du projet et établiront des rapports sur les indicateurs spécifiques développés pour le projet.

Coordination des activités relatives à l'efficacité énergétique financées en dehors du Fonds multilatéral

12. Le programme Cool Up⁵ est financé par l'Initiative internationale pour le climat de l'Allemagne et promeut des solutions R&C durables en Égypte, en Jordanie, au Liban et en Turquie en soutenant les politiques climatiques, en présentant de récentes technologies de réfrigération et en développant des

⁴ Conformément à la décision 84/92 d), la décision 90/48 c) a encouragé les agences bilatérales et les agences d'exécution à continuer à veiller à ce que la politique opérationnelle d'intégration de l'égalité entre les femmes et les hommes soit appliquée à tous les projets, en tenant compte des activités spécifiques présentées dans le tableau 2 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/90/37.

⁵ <https://www.coolupprogramme.org>

modèles financiers connexes. L'organisation collabore avec le ministère égyptien de l'environnement pour soutenir le Protocole de Montréal et l'amendement de Kigali par le biais d'études, de recommandations et d'une assistance technique. Elle finance également le plan national de refroidissement de l'Égypte, qui intégrera les résultats de la mise à niveau des NMPE en matière d'efficacité énergétique. En outre, une étude sur le coût et les avantages de l'amélioration de l'efficacité des climatiseurs individuels en Égypte a été publiée en octobre 2022 et a été utilisée pour informer l'élaboration des NMPE afin d'inclure les niveaux SEER⁶.

REMARQUES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

REMARQUES

13. Le Secrétariat a examiné la proposition de projet à la lumière de la décision 91/65. Conformément à la décision 91/65 b) iv), l'ONUDI a confirmé que l'UNO se coordonnera avec les autorités compétentes en matière d'efficacité énergétique et les organismes nationaux de normalisation pour faciliter la prise en compte de la transition des réfrigérants lors de l'élaboration de normes d'efficacité énergétique dans les secteurs/applications concernés ; que, si l'Égypte a mobilisé ou doit mobiliser des fonds provenant d'autres sources que le Fonds multilatéral pour les composantes d'efficacité énergétique lors de la réduction progressive des HFC, le projet n'entraînera pas de double emploi entre les activités financées par le Fonds multilatéral et celles qui sont financées par d'autres sources ; que les informations sur l'état d'avancement du projet, les résultats et les principaux enseignements seront mises à disposition, le cas échéant ; et que la date d'achèvement du projet sera fixée à 36 mois au maximum après la date d'approbation par le Comité exécutif et qu'un rapport détaillé du projet sera remis au Comité exécutif dans les six mois suivant l'achèvement du projet.

Cadre politique, réglementaire et institutionnel

14. Le Secrétariat a sollicité des informations supplémentaires sur la manière dont la mise en œuvre des normes SEER élaborées par l'EOS serait favorisée par ce projet, prenant note du fait que celles-ci entreront en vigueur en juin 2024. L'ONUDI a expliqué que la mise à niveau du laboratoire comprendrait une infrastructure d'équipement pour la mesure des SEER et faciliterait ainsi l'application des SEER ; en outre, EOS travaillait actuellement sur des NMPE relatives aux climatiseurs commerciaux. En outre, l'ONUDI a pris note qu'elle prévoyait de développer un projet avec un soutien extérieur au Fonds multilatéral pour aider les fabricants de climatiseurs à intégrer pleinement les normes SEER dans leur conception. En ce qui concerne la qualité des réfrigérants, l'ONUDI a également précisé que les NMPE ne tiennent actuellement pas compte du PRP du réfrigérant utilisé et que l'UNO préconisera l'inclusion du PRP dans les NMPE et l'étiquetage, ce qui facilitera l'adoption d'équipements à faible PRP basés sur des réfrigérants efficaces sur le plan énergétique.

Questions techniques et questions liées aux coûts

15. Le Secrétariat a demandé à l'ONUDI des éclaircissements sur l'objectif du projet, notant que la proposition comprend la création d'un laboratoire d'essai pour les climatiseurs résidentiels (244 000 \$US). Le Secrétariat a également pris note que si la présence d'un laboratoire d'essai indépendant est essentielle à la réussite de la mise en œuvre et de l'application des NMPE, le financement éventuel de centres d'essai est une question qui fait encore l'objet de discussions dans le contexte d'un cadre opérationnel pour l'efficacité énergétique et n'est pas une activité éligible au titre de la décision 91/65. En outre, le pays dispose déjà d'un laboratoire accrédité, hébergé par la NREA, qui entreprend des tests d'efficacité énergétique pour les équipements à courant alternatif importés et fabriqués localement. Par conséquent, la nécessité d'un nouveau laboratoire n'apparaît pas clairement.

⁶ <https://escholarship.org/uc/item/4qf5z8j2>

16. L'ONUDI, prenant note des remarques du Secrétariat, a révisé le projet pour moderniser l'équipement du laboratoire existant afin de permettre la mesure du SEER et les essais avec des réfrigérants inflammables. En particulier, l'installation d'essai existante dispose de trois laboratoires (deux pour les climatiseurs résidentiels et un pour les réfrigérants) qui seront mis à niveau pour permettre l'essai d'équipements basés sur des réfrigérants inflammables, y compris des détecteurs d'incendie, des extincteurs, des interrupteurs anti-étincelles, une sortie de secours et la création d'un point de rassemblement, ainsi que d'autres équipements et mesures connexes pour permettre au laboratoire de fonctionner en toute sécurité et de répondre aux nouvelles normes d'essai requises.

17. Le Secrétariat a ensuite discuté avec l'ONUDI d'autres éléments des activités du projet en tenant compte des critères mentionnés dans la décision 91/65. À la suite de ces discussions détaillées, des ajustements ont été apportés aux composantes comme décrit ci-dessous :

- a) Modernisation des trois laboratoires calorimétriques existants à la NREA pour le test des réfrigérants, des climatiseurs et des climatiseurs à vitesse variable utilisant des réfrigérants inflammables, ce qui nécessite une évaluation technique en vue de la modernisation des laboratoires pour l'utilisation de réfrigérants inflammables, un soutien à la fourniture des laboratoires avec le système de sécurité nécessaire et une formation sur l'exploitation sûre des laboratoires calorimétriques (92 000 \$US) ;
- b) Pour appuyer la mise en œuvre et l'application des NMPE améliorées, il faudrait sensibiliser les parties prenantes, échanger des informations techniques et organiser des ateliers (US \$41,000) ;
- c) Soutien au développement des capacités des laboratoires de test en Égypte, y compris les processus de certification/accréditation ainsi que les méthodologies de test en laboratoire pour les normes SEER et les NMPE, avec un coût d'appui partagé à 50 % par les entreprises nécessitant des tests liés aux SEER et aux NMPE (51 000 \$US) ;
- d) Soutien à l'élaboration d'un cours de niveau universitaire destiné aux ingénieurs sur la conception et le fonctionnement des laboratoires calorimétriques afin d'aider les fabricants locaux de R&C à concevoir et à construire des laboratoires appropriés (20 000 \$US) ;
- e) Activités de développement des capacités et de sensibilisation aux SEER et à l'étiquetage comprenant la mise à jour des codes QR intégrant les SEER et indiquant le PRP du réfrigérant au moyen d'un code couleur ; un atelier annuel réunissant environ 100 participants pour les importateurs, les distributeurs, les magasins de détail et les représentants des consommateurs sur les SEER, les codes QR et les systèmes d'étiquetage ; publications de sensibilisation et autres matériels pour les utilisateurs finaux et les consommateurs (81 000 \$US).

Coût convenu du projet pilote

18. Le coût total du projet a été fixé à 285 000 \$US, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1 : Financement convenu pour le projet pilote d'efficacité énergétique en Égypte

Activité	Description de la sous-activité	Budget (\$US)
Modernisation de trois laboratoires de test	Élaboration de spécifications techniques pour la modernisation des laboratoires	6 000
	Acquisition et installation de systèmes de sécurité dans les laboratoires de test	80 000
	Formation annuelle du personnel de laboratoire sur l'utilisation des dispositifs de sécurité lors de l'utilisation de réfrigérants inflammables (par exemple, utilisation d'extincteurs, de systèmes de ventilation et d'autres dispositifs de sécurité)	6 000

Activité	Description de la sous-activité	Budget (\$US)
Mise en œuvre et application des NMPE améliorées	Atelier annuel (30 participants chacun) pour les importateurs, les distributeurs et les magasins de détail portant sur l'adoption des NMPE mises à jour	12 000
	Atelier annuel (30-50 participants chacun) pour les opérateurs de laboratoire NREA et le personnel EOS sur la mise en œuvre des NMPE améliorées et de l'étiquetage.	14 000
	Atelier annuel (30-50 participants chacun) pour les agents douaniers, l'Autorité de contrôle industriel et l'Agence de protection des consommateurs portant sur la mise en œuvre et l'application des NMPE améliorées et de l'étiquetage.	15 000
Renforcement des capacités des laboratoires de test en Égypte	Créer une liste des laboratoires de test certifiés et accrédités en Égypte, classés par catégories géographiques.	3 000
	Formation technique annuelle pour les nouveaux laboratoires de test sur les modalités de certification ou d'accréditation (trois entreprises par an)	18 000
	Assistance technique d'un expert pour la réalisation des tests SEER et NMPE auprès des laboratoires candidats à la certification ou à l'accréditation (financée à 50 % par les entreprises candidates).	30 000
Élaboration d'un cours de niveau universitaire pour les ingénieurs	Développement d'un cours d'ingénierie de niveau universitaire sur la fabrication et le fonctionnement des laboratoires de calorimétrie afin d'aider les fabricants locaux de R&C à concevoir et à construire des laboratoires appropriés.	20 000
Développement des capacités en matière d'étiquetage et de codes QR	Mise à niveau des codes QR afin d'inclure le SEER et d'indiquer le PRP au moyen d'un code couleur.	21 000
	Atelier annuel (100 participants chacun) pour les importateurs, les distributeurs, les magasins de détail et les représentants des consommateurs sur la lecture des codes QR	30 000
	Supports de sensibilisation pour les utilisateurs finaux et les consommateurs	30 000
Total		285 000

Coordination des activités relatives à l'efficacité énergétique faisant l'objet de financements en dehors du Fonds multilatéral

19. L'ONUDI a indiqué que l'UNO veillera à la complémentarité entre les activités financées par le Fonds multilatéral et celles financées à l'extérieur et prendra des mesures pour éviter les redondances. Le Secrétariat prend note que certaines des activités dans le cadre de ces projets non financés par le Fonds multilatéral pourraient être approuvées à des moments différents, avoir une portée géographique et de projet plus large, et avoir des calendriers de mise en œuvre au-delà des calendriers des projets pilotes.

Soutenabilité du projet pilote et évaluation des risques

20. Le projet pilote comprend des activités qui devraient aboutir au renforcement de l'infrastructure des laboratoires nationaux pour la mise en œuvre des NMPE pour les équipements R&C, y compris la capacité de test pour la manipulation des réfrigérants inflammables, le renforcement des compétences techniques du personnel, y compris le personnel technique des laboratoires d'essai sur les aspects techniques liés aux NMPE, les procédures de test, la sensibilisation et la vulgarisation de l'information pour les fabricants, les fournisseurs/distributeurs d'équipements, les opérateurs des laboratoires d'essai et les autorités chargées de l'application des NMPE sur la mise en œuvre des NMPE. Ces activités faciliteraient l'adoption d'équipements à haut rendement énergétique dans différentes applications, y compris les applications à courant alternatif. Le développement et le renforcement des capacités est un investissement à long terme dans le développement des capacités locales pour tester et appliquer les NMPE. Une fois le plan de mise en œuvre Kigali approuvé, et conformément aux politiques du Comité exécutif, le

gouvernement pourrait avoir besoin d'inclure des activités de mise à niveau des compétences des parties prenantes nationales concernées, y compris les autorités chargées de l'application des normes d'efficacité énergétique, sur une base continue pour l'adoption et la révision systématiques des NMPE.

21. Étant donné que le projet comporte des activités qui soutiendront les laboratoires existants gérés par les autorités réglementaires nationales et qui contribueront au renforcement des réglementations existantes, le soutien des autorités compétentes se poursuivra et facilitera la durabilité du projet. Une fois le plan de mise en œuvre énergétique élaboré et approuvé, le projet facilitera l'adoption d'équipements à haut rendement énergétique tout en réduisant progressivement les HFC par le biais de projets de mise en œuvre énergétique pertinents. Ainsi, une mise en œuvre durable des mesures liées à l'efficacité énergétique est attendue dans le cadre de ce projet.

RECOMMANDATION

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager de :

- a) Approuvant le projet pilote visant à maintenir et/ou améliorer l'efficacité énergétique des technologies et équipements de remplacement dans le cadre de la réduction progressive des HFC (activités de non-investissement) pour l'Égypte, pour un montant de 285 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 19 950 \$US pour l'ONUDI, en prenant note :
 - i) Que le gouvernement de l'Égypte s'est engagé à respecter les conditions visées dans la décision 91/65 b) iv) b. à b) iv) d. ; et
 - ii) Que le projet serait achevé sur le plan opérationnel au plus tard en décembre 2026 et qu'un rapport détaillé sur le projet serait remis au Comité exécutif dans les six mois suivant la date d'achèvement du projet.